

Le Burundi enregistre des avancées dans la protection de la couche d'ozone

@rib News, 17/12/2013 â€“ Source XinhuaLe Burundi enregistre des avancées dans la protection de la couche d'ozone dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Montréal (Canada) depuis plus de 14 ans, a affirmé mardi à Bujumbura M. Remy Ndagijimana, assistant du ministre burundais ayant en charge l'environnement. Il a fait cette remarque lors d'une séance d'ouverture d'une formation de plus d'une centaine d'étudiants et frigoristes burundais. Un programme de soutien aux ateliers de réparation des machines frigorifiques et des climatiseurs a été mis en œuvre et a permis au pays de réduire sensiblement la consommation des différentes substances réglementées par le Protocole de Montréal de la Convention de Vienne (Autriche), visant la protection de la couche d'ozone, a-t-il précisé. De plus, le pays est à l'heure de la mise en œuvre du plan de gestion des HCFCs (substances qui détruisent la couche d'ozone). Le Protocole de Montréal prévoit une diminution progressive de 10 % des HCFCs d'ici 2015, jusqu'à l'élimination quasi totale d'ici 2030, a-t-il ajouté. Par ailleurs, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), à travers son Programme d'Appui à la Conformité (CAP), est fortement impliqué dans les plans de gestion de l'élimination progressive des HCFCs dans une trentaine des pays africains dont le Burundi, a-t-il signalé.